

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 03 Août 2021 de 8h30 heures à 12h00 heures

05.08.2021 11h Observations de M<sup>me</sup> Bertile BOUCAUD 422 quai de Loire 58430.

Par principe, étant une agricultrice convaincue, je suis favorable au déploiement des énergies renouvelables sur le territoire de ma commune.

Après la lecture des 3 registres il apparaît cependant quelques remarques qui méritent éclaircissements et (ou) réponses.

En matière réglementaire 1 c'est la réponse de l'entreprise à la demande de compléments par la préfecture de Saône-et-Loire du 11.08.20. Nous sommes le 5.08.21 !

2. de nombreux paragraphes concernent la centrale solaire d'Abzas et non le projet de Saône-et-Loire

En matière d'aviation : est-il possible d'éviter la période de l'initiation de la nuit de la commune ? (directive 1992)

L'étude d'impact mentionne que les données sont insuffisantes dans cette parcelle, ce qui n'empêche pas, dans la conclusion, de trouver l'affirmation "aucun impact".

Dans la mesure où de nombreux jeunes agriculteurs cherchent des terrains pour s'installer, il sera toujours regrettable d'utiliser des terres à vocation agricole (je les ai souvent cultivées) même par des panneaux photovoltaïques.

Il serait plus judicieux de promouvoir le solaire sur les bâtiments et ce pourrait être un objectif de la commune. La France a été un pays agricole largement autosuffisant. Il serait temps de relocaliser toutes nos productions alimentaires possibles et de redonner confiance à ceux qui travaillent cette terre pour nous nourrir et façonner nos si beaux paysages!

*[Signature]*

PS

C'est censé durer combien de temps ? je ne l'ai pas trouvé le renseignement.

Jeudi 19 Août 2021

Contribution de M. ROLLIN Gérard annexé au registre d'enquête par le commissaire enquêteur (Annexe n°1)

Mardi 31 Aout 2021

Observations de M<sup>lre</sup> PARRAIN Michèle 17 Rue Vertu Neauby/Loire 58

Agriculteur retraité, connaissant bien le secteur, ce projet ne peut que valoriser ces terres qui ont peu de valeur agricole.

Mercredi 1/09/2021

Tamie de BONNY SUR LOIRE

Les élus de Bonny/Loire sont favorables au projet avec cependant une exigence.

Il faut globalement que le trafic routier généré par ce chantier s'effectue par la route départementale qui relie Neuvy à Favelle, et, en aucun cas par la Villeneuve avec le pont qui ne supporterait pas un tel trafic.

Nous rappelons que ce pont appartient pour partie à la commune de NEUVY

J. H. MORIN Adjoint

*[Signature]*